COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES



INFO / ARBITRAGE N° 85 OCTOBRE/NOVEMBRE 2010

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

Sommaire

- 1 Tir Nature : catalogue des blasons animaliers
- 2 ARROW HEAD et championnat de France : cadet ou junior ?
- 3 Arcs à poulies : saison FITA 2011
- 4 Puissance des arcs à poulies
- 5 Les carquois

- 6 Match par sets en salle
- 7 Autorisation d'intervention chirurgicale
- 8 FITA STAR, FITA TARGET, ARROW HEAD
- 9 Regroupement des catégories jeunes arcs à poulies en salle
- 10 Coaching sur la ligne de tir (FITA, Salle, Fédéral)

Annexe : Feuilles de marque pour match par sets en salle

1. Tir Nature : catalogue des blasons animaliers

Un nouveau catalogue des blasons animaliers concernant le Parcours Nature est maintenant disponible. On peut le consulter sur le site de la FFTA : rubrique Tir Nature/3D – onglet Tir Nature – cliquer sur le lien vers le catalogue, puis sur les onglets des différents animaux.

2. ARROW HEAD et championnat de France : Cadet ou junior ?

Concernant les cadets et les juniors, les catégories d'âge ayant été uniformisées entre la FITA et la FFTA depuis le 1^{er} septembre dernier; le point 1 de l'info/Arbitrage n° 81 de Mars/Avril 2010 n'a plus lieu d'être.

3. Arcs à poulies : saison FITA 2011

Pour répondre à de nombreuses inquiétudes qui sont apparues concernant le déroulement des épreuves FITA en arcs à poulies, aucun changement n'est envisagé pour la saison 2011.

En effet, pour modifier éventuellement son règlement, la FFTA attendra les décisions définitives que devrait prendre la FITA lors du Congrès qui doit se tenir à Turin (Italie) au mois de juillet 2011 à l'occasion du Championnat du Monde.

268/270, Rue de Brément - 93561 ROSNY SOUS BOIS Cédex Tél: 01 48 12 12 20 Fax: 01 48 94 23 48 E-Mail: ffta@ffta.fr

4. Puissance des arcs à poulies

<u>Rappel</u>: les règlements de la FFTA et de la FITA limitent la puissance des arcs à poulies (avec ou sans viseur) quelle que soit la catégorie d'âge :

* Fita, Salle, Fédéral, Beursault : 60 livres

* Tir en campagne : 60 livres

* Nature, 3D: 60 livres

* 3DI (arcs instinctifs): 60 livres

Avec les pesons utilisés actuellement (électroniques ou à ressort), l'indication de la puissance peut varier, notamment en fonction des conditions atmosphériques ; un dépassement de la puissance de 2 livres maximum est une tolérance acceptable.

Il arrive que des organisateurs de concours en salle souhaitent que la puissance des arcs à poulies ait une limite bien inférieure à la puissance règlementaire de 60 livres, afin de ne pas abîmer les buttes de tir.

Dans ce cas, la décision de l'arbitre prime sur celle de l'organisateur.

En la matière, le Comité Directeur de la FFTA a rappelé, dans sa séance du 15 et 16 novembre 2008, que le peson de référence utilisé pour contrôler la puissance des arcs dans les compétitions, est celui de l'arbitre responsable ou désigné par lui. Ni les organisateurs ni les tireurs ne peuvent faire valoir leur propre appréciation.

5. Les carquois

L'utilisation des carquois est réglementée. Si leur forme et les matériaux avec lesquels ils sont confectionnés sont libres, dans la mesure où la sécurité est préservée, il n'en est pas de même du port des carquois

- En FITA (art B.3.1.10.1.), en salle (art B.3.1.10.1.), en Tir en campagne (art B.3.10.1.1.), le carquois, soit se porte à la hanche, soit se pose au sol
- En Parcours nature et Tir 3D:
 - o Les carquois de hanche ou de dos sont autorisés dans toutes les divisions d'arc
 - Les carquois d'arc ne sont autorisés que dans les divisions arc chasse, arc à poulies nu et arc libre

6. Match par sets en salle

La FFTA a décidé que les phases éliminatoires et finales du championnat de France en salle se dérouleront par sets, nouveau système établi par la FITA. De ce fait, les phases éliminatoires et finales des compétitions dominicales, des championnats départementaux et des championnats de ligue pourront se dérouler avec le système par sets. Cela impose de nouvelles feuilles de marque dont vous trouverez un modèle en annexe.

7. Autorisation d'intervention chirurgicale

En matière de sécurité des adhérents dans la pratique de leur sport, les associations organisatrices sont tenues à une obligation de moyens.

L'autorisation d'intervention chirurgicale figure sur le passeport du jeune archer, pour autant elle n'est pas obligatoire.

Le code de la santé public dispose précisément qu'aucun acte médical ne peut avoir lieu sans le consentement de la personne (ou du responsable légal).

L'autorisation d'intervention chirurgicale est une précaution pour s'assurer de pouvoir joindre les parents ou responsables du mineur de manière à ce que l'équipe médicale puisse communiquer le cas échéant avec eux.

Il est préférable que les clubs veillent à ce que les jeunes soient en possession de leur passeport dument rempli.

268/270, Rue de Brément - 93561 ROSNY SOUS BOIS Cédex Tél: 01 48 12 12 20 Fax: 01 48 94 23 48 E-Mail: ffta@ffta.fr

8. FITA STAR, FITA TARGET, ARROW HEAD

Il est rappelé que ces distinctions internationales ne peuvent être attribuées qu'une seule fois et que s'il y a une progression dans les scores.

La démarche de la demande doit être faite par le compétiteur à l'arbitre responsable de la compétition, les demandes n'étant pas automatiques.

Seuls les arbitres sont habilités à « récolter » les demandes et à les transmettre aux responsables nationaux au moyen de l'imprimé spécifique dont on trouvera un modèle dans le Manuel de l'Arbitre (annexe des Règlements Généraux), accompagné obligatoirement :

- des feuilles de marque
- d'un exemplaire complet des résultats.

Sur les feuilles de marque (FITA et Salle), veiller à ce que les différentes distances de tir soient mentionnées et correspondent bien à la catégorie d'âge du tireur.

Faire une demande séparée pour les arcs classiques et les arcs à poulies.

Enfin, les demandes doivent être transmises aux responsables dans un délai maximum de 2 semaines après la compétition sous peine de rejet, ce qui serait préjudiciable pour les archers : il est anormal, comme cela est déjà arrivé par le passé, que les demandes parviennent aux responsables 6 mois après la compétition.

9. Regroupements des catégories jeunes arcs à poulies en salle

- 1. les benjamins, les minimes, les cadets et les juniors étant regroupés dans la catégorie junior, tous ces jeunes tirent à 18m, sur des blasons trispots de 40cm. Le « petit 10 » ou 10 intérieur compte pour 10 points, le reste du jaune compte pour 9 points.
- 2. lorsqu'il y a regroupement des catégories d'âge dans une même catégorie (exemple : benjamins, minimes, cadets et juniors regroupés dans la catégorie « juniors arcs à poulies »), le certificat médical de sur-classement n'est pas nécessaire. Seul est obligatoire le certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition.

Cette règle transitoire est valable uniquement pour la saison salle.

10. Coaching sur la ligne de tir (FITA, Salle, Fédéral)

Le Comité des Juges de la FITA a fait une communication à l'adresse des entraîneurs et des compétiteurs concernant la communication sur la ligne de tir.

Les règlements actuels autorisent les archers se trouvant sur la ligne de tir à être coacher verbalement depuis une zone décrite dans l'article B.2. des Règlements Généraux.

Cependant, ce coaching verbal pendant le tir doit être clarifié : les informations données par le coach ne doivent pas être une conversation entre le coach et l'archer, ce qui pourrait perturber les autres concurrents. La communication du coach ne doit porter que sur des conseils techniques (informer sur la localisation des flèches en cible doit être considéré comme un conseil technique) et doit se faire verbalement ou par signes.

Parfois, le coach peut se montrer trop bruyant (plainte d'un compétiteur) : l'arbitre doit demander au coach de baisser la voix.

D'autre part, durant les périodes d'entraînement, le coach peut se trouver entre la ligne de tir et la ligne d'attente ou même sur la ligne de tir pour autant que cela ne dérange pas les autres archers.

Durant ces périodes d'entraînement, le coach peut accompagner ses archers aux cibles.

268/270, Rue de Brément - 93561 ROSNY SOUS BOIS Cédex Tél: 01 48 12 12 20 Fax: 01 48 94 23 48 E-Mail: ffta@ffta.fr

FEUILLES DE MARQUE POUR MATCH PAR SETS EN SALLE

Signatures :	Barrage	Œ	4	ω	ro .	1	N° Set	Résu	Demi	Signa		C)	4	ω	N	٦	N° Set	Résu	1/16	
								Résultat match:	Demi-finale	Signatures :	Barrage						Flèches	Résultat match:	1/16 ^{ème} de finale	G. F.
							Flèches	tch:										tch:	finale	dénation Française Tir à l'Arc
	_						Score	1									Score			Tançaise
							(G:2;N:1; P:0)										Point (6:2:N:1; P:0)	Gagné/Perdu		
							Point adversaire							adversaire	Point adversaire	Perdu				
Signatures :		Oi Oi	4	3	ro	1	N° Set	ultat match: Gagné/Pe	Finale de Bronze	Signatures :	m	UT.	4	3	ю	_	N° Set	Résultat match:	1/8èm	NOM: PRENOM:
	Barrage						Flèr				Barrage						Flèx		1/8ème de finale	
							Flèches				Г						Flèches		Ф	
							Scare										Score			
							Font [6:2:N:1; P:0]										Point [6:2:N:1; P:0]	Gagné/Perdu		
							Point adversaire										Point adversaire			
Sig		5	4	ω	N	-	N° Set]_	-	(0		cn cn	4	ω	20	1	N° Set	Ré	3/4	
Signatures :	Barrage						et	Résultat match:	Finale Or	Signatures :	Barrage						et	Résultat match:	¼ de finale	
							Flèches	match:		. 88							Flèches			
							Score	Gagné/Perdu									Score			
							Font (G2,N:1; P:0)										Point [G:2;N:1; P:0]	Gagné/Perdu		
							Point adversaire										Point adversaire	/Perdu		